



CONFINEMENT LA CFDT CHEMINOTS AGIT POUR LA PROTECTION SANITAIRE, LES CONDITIONS SOCIALES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le confinement version 2 imposé par l'État est bien différent du premier. Cette fois, il n'y aura pas de baisse de charge pour les agents de Réseau, pas de retour à la maintenance essentielle, pas d'arrêt des formations. L'allègement des plans de transport va induire une augmentation des plages de travaux, des chantiers et un supplément de charge pour la programmation et la gestion des capacités. ☹️☹️☹️



5, rue Playel | 93200 Saint-Denis



01 76 58 12 21



www.cfdtcheminots.org

CONFINEMENT LA CFDT CHEMINOTS AGIT POUR LA PROTECTION SANITAIRE, LES CONDITIONS SOCIALES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL



LA CFDT TRAVAILLE SUR TROIS POINTS

- #1 Assurer la protection sanitaire des agents et mettre en place toutes les actions de prévention, pour toutes et tous, partout, tout le temps. Sans protection, pas de production !**
- #2 Maintien des conditions sociales (rémunération, congés, respect du temps de travail, impact de l'activité partielle, etc.).**
- #3 Assurer des conditions de travail et de qualité de vie optimales (logement, restauration, commandes, organisation du travail, etc.). ●**

PAS DE PRODUCTION SANS PROTECTION, SANS GARANTIES SOCIALES ET SANS CONDITIONS DE TRAVAIL OPTIMALES. LA CFDT SERA INTRANSIGEANTE SUR CES ASPECTS !

LA RESTAURATION

Les restaurants sont fermés, certains hôtels également et à l'approche de l'hiver, il est indispensable que le déploiement des équipes ne se fasse pas sans prendre ces facteurs en compte. Les agents de SNCF Réseau doivent pouvoir manger des repas chauds, dans des endroits décentes et ne pas être obligés de se restaurer de sandwiches dans le froid, sous la pluie ou dans leur véhicule. Et si les agents sont contraints d'avoir recours à des services de livraison de repas, les frais de restauration seront automatiquement plus élevés. L'entreprise doit compenser ce delta. ●

LES INTEMPÉRIES

Elles doivent également être prises en compte en ce qui concerne le port du masque. En été, la transpiration le rend inefficace, il en serait de même s'il prenait la pluie ou même la neige. L'établissement des programmes travaux doit prendre en compte le temps nécessaire pour se rendre en brigade ou dans un autre local pour y déjeuner dans des conditions de confort et de distanciation indispensables. Des équipements pour réchauffer leurs plats doivent être mis à leur disposition, le nécessaire pour les nettoyer et les désinfecter également. ●

LES DÉPLACEMENTS

De la même manière, les déplacements sur plusieurs jours, pour la production et / ou la formation, doivent être réduits à leur plus stricte nécessité et les cheminots doivent trouver, sur leur lieu de déplacement, des conditions acceptables de logement et d'accès à l'alimentation, prévues ou organisées par l'entreprise. ●

